ACCESSIBILITE DE NOS FORMATIONS

Dernière date de mise à jour : le 21/01/2025

HANDICAPS COMPATIBLES AVEC LA FORMATION

Voici la liste des handicaps qui n'empêchent pas de suivre une formation avec L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange.
Toutefois, certains de ces handicaps nécessitent la mise en place de "mesures de compensation", qui requièrent l'intervention de partenaires extérieurs.
C'est pourquoi nous vous demandons de nous contacter (union.sportive.formation@leolagrange.org) et nous préciser la nature de votre handicap et les besoins spécifiques associés avant toute démarche d'inscription à l'une de nos formations.

1. Handicap moteur
Un handicap moteur peut être compatible avec l'ensemble de la formation dès lors que l'apprenant est en mesure d'interagir avec un groupe et capable de mises en situation de prise de parole au sein d'un groupe. Chaque cas sera traité individuellement : contactez pour cela le référent Handicap de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange qui évaluera les aménagements possibles.

2. Handicap visuel
Un handicap visuel peut être compatible avec l'ensemble de la formation dès lors que l'apprenant est en mesure d'interagir avec un groupe, capable de mises en situation de prise de parole au sein d'un groupe et enfin capable de lire des documents ressources mis à disposition (supports de formation et d'évaluation sur ordinateur). Chaque cas sera traité individuellement : contactez pour cela le référent Handicap d'L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange qui évaluera les aménagements possibles.

3. Handicap auditif
Un handicap auditif peut être compatible avec l'ensemble de la formation dès lors que l'apprenant est en mesure d'interagir avec un groupe et capable de mises en situation de prise de parole au sein d'un groupe. Chaque cas sera traité individuellement : contactez pour cela le référent Handicap de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange qui évaluera les aménagements possibles.

4. Autisme
Le spectre autistique étant très large, chaque cas sera traité individuellement : contactez pour cela le référent handicap. Toutefois, de prime abord, l'autisme n'est pas incompatible avec le bon déroulé de la formation.

ACCESSIBILITE DE NOS FORMATIONS

HANDICAPS NON COMPATIBLES AVEC LA FORMATION

À ce jour, nos équipes ne sont pas formées pour l'accueil de tous les profils en situation en handicap, et nos ressources pédagogiques pas adaptées.

Les handicaps suivants sont donc jugés incompatibles avec la formation :

- Handicap mental ou déficience intellectuelle ;
- Handicap psychique ;
- Plurihandicap.

Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez contacter les acteurs spécialisés suivants, qui sauront vous réorienter vers des organismes de formation adaptés :

- Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) : www.agefiph.fr
- Fiphfp (Fonds pour l'insertion des PSH dans la fonction publique) : http://www.fiphfp.fr/

NOS ENGAGEMENTS EN MATIERE D'ACCESSIBILITE :

L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans le sport s'est construite autour de deux lois majeures : la loi fondatrice de 1975, puis la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Cette dernière a notamment instauré le principe d'accessibilité généralisée et l'obligation de mise en conformité des établissements recevant du public (ERP).

Le ministère chargé des Sports a progressivement renforcé ses actions à travers la création du Pôle Ressources National Sport et Handicaps et la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Dans ce contexte, les structures adhérentes au mouvement Léo Lagrange, en tant que mouvement d'éducation populaire depuis 1950, a développé des projets et actions adaptées et mis en place des formations spécifiques pour ses éducateurs, tout en adaptant ses équipements aux nouvelles normes d'accessibilité là les structures sont propriétaires.

Les enjeux actuels portent sur la poursuite de l'adaptation des infrastructures, la formation continue des encadrants et le financement des adaptations, avec comme perspective importante l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Au 21 janvier 2025, l'équipe administrative et pédagogique de l'organisme de formation n'est pas formée à la prise en charge ou à l'adaptation des modalités de formation pour des personnes en situation de handicap.

Néanmoins le responsable national est formé à la qualification Abécédaire Handisport de la Fédération Françoise de Handisport.

L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange est néanmoins signataire d'une convention d'objectifs avec le Ministère chargé des sports et d'un contrat de développement avec l'Agence Nationale du Sport.

Contact accessibilité :
Clément LAPEYRE
Référent Handicap et mobilité internationale
Contact : clement.lapeyre@leolagrange.org